

Charte des entreprises vertaviennes accueillantes *Favoriser les relations éducation - entreprise*

Préambule

Les jeunes ont besoin, aujourd'hui plus que jamais, d'être inclus dans la société afin de se sentir pleinement appartenir à un collectif pour déployer leur épanouissement et leur citoyenneté.

La municipalité de Vertou, dans son projet politique, s'est engagée dans la mise en œuvre d'un projet jeunesse qui se traduit notamment par un appui aux actions qui renforcent la citoyenneté.

Partenaires

La rencontre avec le monde économique est un des aspects de l'inclusion des jeunes dans la société et différentes parties prenantes y ont un rôle à jouer.

Les établissements scolaires, tout en étant lieux d'apprentissage de connaissances, sont aussi des lieux d'incorporation et de mise en œuvre de compétences, notamment psychosociales. Ils jouent par ailleurs un rôle de médiateurs avec les acteurs du monde économique à travers le « Parcours avenir », parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, qui concerne les élèves de l'enseignement secondaire de la classe de sixième à la classe de terminale.

Les entreprises, quelle que soit leur taille, à travers la diversité de métier qui les composent, proposent une mise en perspective des apprentissages réalisés dans les établissements scolaires. Elles sont aussi des lieux de vie en communauté et en cela, elles peuvent aider des jeunes à structurer leurs rapports à autrui.

La commune, en tant que fédérateur des synergies de son territoire, œuvre pour favoriser la rencontre entre le monde économique et le monde de l'enseignement au service des jeunes. Elle est elle aussi porteuse de nombreux métiers et peut à ce titre, être amenée à accueillir des jeunes.

L'engagement

La Ville de Vertou, le Réseau des Entreprises Vertaviennes (REV), le collège Lucie Aubrac, le collège Jean Monnet, le collège Saint Blaise et le Lycée des Bourdonnières s'engagent mutuellement à travers cette charte à favoriser l'inclusion des jeunes par leur rapprochement avec le monde économique.

Les partenaires s'engagent notamment à nouer des contacts privilégiés pour faciliter :

- les stages de découverte de collège,
- les stages d'alternance de lycée,
- les forums des métiers en interne des établissements,
- la présentation de métiers par des professionnels dans les établissements,
- les visites d'entreprises.

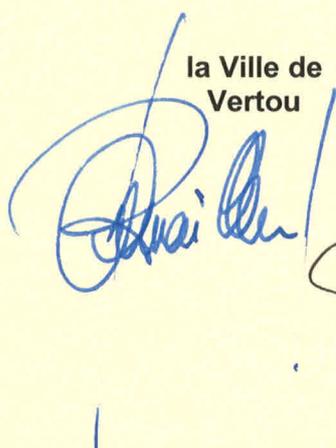
Afin de faciliter l'implication de l'ensemble des entreprises du REV et faciliter les mises en relation entre les jeunes, les établissements scolaires et les entreprises :

- **la Ville s'engage à** mettre à disposition des partenaires des outils de liaison sur une page dédiée de son site internet ;
- **le REV s'engage à** diffuser la présente charte auprès de ses membres et à en faire la promotion ;
- **les établissements scolaires s'engagent à** utiliser les outils mis à disposition pour contacter les entreprises adhérentes du REV ;
- **l'ensemble des partenaires s'engage à** participer à une rencontre annuelle pour effectuer le bilan des relations mises en œuvre sur l'année écoulée et envisager les perspectives du partenariat à moyen terme.

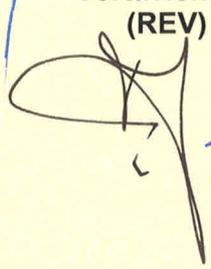
Cette charte est conclue pour une durée de trois ans, au terme desquels une rencontre entre les partenaires permettra de dresser le bilan du partenariat et définir les conditions de sa reconduction.

A Vertou, le 17 mars 2016

la Ville de
Vertou



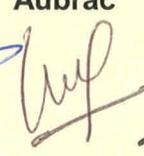
le Réseau
des
Entreprises
Vertaviennes
(REV)



le collège
Jean
Monnet



le collège
Lucie
Aubrac



le collège
Saint Blaise



le Lycée des
Bourdonnières

